

Décision du Président
Achat d'un véhicule 100 % électrique et reprise véhicule
Titulaire : GARAGE HOEL

2025 - D - n° 190

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 20-63 du Conseil de Territoire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président,

CONSIDERANT la proposition commerciale relative à l'achat d'un véhicule du type RENAULT 4 E-TECH ELECTRIQUE à passer avec le Garage HOEL sis Avenue de Bry à LE PERREUX SUR MARNE (94170),

CONSIDERANT la proposition de reprise du véhicule PEUGEOT E-208 immatriculé GF-357-RB pour un montant de 10.000,00 € TTC,

CONSIDERANT que l'achat dudit véhicule a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

VU les termes de la proposition commerciale correspondante,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'offre commerciale d'achat d'un véhicule du type RENAULT 4 E-TECH ELECTRIQUE à passer avec le Garage HOEL sis Avenue de Bry à LE PERREUX SUR MARNE (94170), d'un montant de 37.315,20 € TTC.

ARTICLE 2 :

D'acter la reprise du véhicule PEUGEOT E-208 immatriculé GF-357-RB, pour un montant de 10.000,00 € TTC.

ARTICLE 3 :

De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

24 SEP. 2025



Le Président

O. Capitaniq
Olivier CAPITANIQ

La présente décision publiée le 24 SEP 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250924-D2025-190-AR
Date de télétransmission : 24/09/2025
Date de réception préfecture : 24/09/2025